L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance.......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.......$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

POUR VERMILLION et ATTAKAPAS—Le steamer PANOLA, tirant peu d'eau, capitaine John G. Wooden, partira jeudi 19 du courant, à midi. Pour plus amples informations, s'adresser à bord au bout de la rue de la Douane, ou à P. J. FAVY & Co. 13, Conti.
P. S. Le Panola prendra du fret pour Franklin, Pattersonville, Vermilionville et toutes les ports intermédiaires.
18 mars

POUR LES ATTAKAPAS.—Le beau bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau, NATHAN HALE, capitaine Edmond Castillo, reçoit actuellement son fret entre les rues Conti et Bienville, et partira mercredi dix huit mars à 4 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour St. Martinville, Franklin, Nouvelle Iberia, Centreville, Pattersonville, débarcadère Prévost et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Têche. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, ou chez
FOLLAIN & BELLOCQ, 25, rue St Louis
18 mars

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS—Le beau steamboat BATESVILLE, capitaine Gaspard Ratier, partira pour ... [illegible] ... et les lieux intermédiaires, mercredi ... du courant, à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR BAYOU-SARA.
ARRANGEMENS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.—Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera à l'avenir, à dater du ... de ce mois, deux trajets par semaine, partant de la Nouvelle Orléans, tous les dimanches et mercredis à 10 heures du matin. A son retour il partira de Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 11 heures du matin.
La BELLE CREOLE ira jusqu'à Tunica dans son voyage du mercredi.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, CAPT. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle Orléans les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. ... [illegible] ... les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. ... [illegible]
W. H. AVERY

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour ... [illegible] ... Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 21 Bienville

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les ... [illegible]
POUR LA POINTE A LA HACHE—... [illegible]
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR la BALISE—Le steamer WAVE, capt J. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les samedis à 10 heures A. M. ... [illegible]

BUREAU DE REMORQUE ... [illegible]
ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée

POUR GALVESTON—Texas—Le navire à vapeur ALABAMA, partira vendredi prochain 20 courant, à 5 heures P. M. positivement. ... [illegible]
MERLE, BEYLLE & Co.
79, Tchoupitoulas

POUR NEW-YORK—Ligne de New York et Louisiane—Le navire paquebot fin voilier OSWEGO, capt. Johnston, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp
16 mars

POUR NEW-YORK—Partant jeudi soir, 17 courant. Le navire paquebot CHARLEMAGNE, capitaine E. Packard, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret, 100 balles de coton ou leur encombrement, ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
14 mars Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot WABASH, capitaine Cornell, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou leur encombrement, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
14 mars Encoig. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Ligne de Louisiane et New York—Le navire paquebot LOUISVILLE, capitaine Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF,
10 mars 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le brick CAPT. TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
23 jan RICKER & PEARSON, 62 Camp

POUR BOSTON—Le navire DECCA, ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 mars I. H. GALE, 93 Commune

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à I. H. GALE,
17 mars 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire PHARSALIA, capitaine Wilson partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à I. H. GALE,
17 mars 93 Commune

POUR PHILADELPHIE—Le brick PRAIRIE, capitaine Harman, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
17 mars I. H. GALE, 93 Commune

POUR SAVANNAH—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement en chargement, et ayant la plus forte partie de son fret engagé, il partira sous peu. S'adresser à bord au Picayune Tier d'en bas, ou à
WOOD & SIMMONS,
9 mars 90, Magasins

POUR PHILADELPHIE—Le brick PRAIRIE, capitaine Harman, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à I. H. GALE,
7 mars 93 Commune

POUR VERA-CRUZ—La barque française ANAX, capitaine Compayre, partira le 18 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché à la viande, ou à
13 mars SCHMIDT & Co. 58, Bienville

POUR LONDRES—Le navire fin voilier HENRY, capitaine Noyes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 mars I. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Partant samedi 21 courant—Le navire fin marcheur LEONIDAS, capitaine Smith, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements dans la chambre qu'à l'entrepont, s'adresser à bord en face du poteau No. 4, 3me municipalité, ou à
17 mars I. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le paquebot français ..., capitaine Guignot, partira du 5 au 10 avril. Pour balance du fret ou pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Marigny, ou à
13 mars—10 J. H. ..., 35, Royale

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, de 1ère classe, paquebot régulier QUEEN VICTORIA, capitaine Chas. A. Rankin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & THILLE.
10 mars No. 7, rue Royale

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier LEONIDAS, capt Smith, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire (A1) ... ROCHESTER, capt. Peabody, partira sous peu. ... fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
I. H. GALE,
9 mars 93, Commune

E... [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 18 MARS 1846.

IMPRESSION D'ETAT.

Les propriétaires du *Jeffersonian* ont été élus hier Imprimeurs d'Etat par la Législature, à la troisième épreuve. Les whigs ont en général soutenu l'*Abeille*. Cette marque de bienveillance nous est d'autant plus précieuse que nous n'avions pas fait le moindre effort pour obtenir la place, et que nous ne nous étions même point portés comme candidats.

Après que le résultat eut été proclamé, M. SHIELDS de Terrebonne, se leva et adressa une fort verte mercuriale aux membres de St. Landry qui ont pris part à l'élection, bien que leur droit à siéger fût contesté, bien que le comité d'élections eut fait un rapport qui concluît à leur expulsion. Ce rapport exprime l'opinion de la majorité de la Chambre; on n'a point voté immédiatement sur ce sujet, cela est vrai; mais on ne s'imaginait certes pas que les membres abuseraient de la courtoisie de la Chambre au point de prendre part à un vote où leur voix a pu être décisive. M. SHIELDS continuait cette sortie fort vive et fort juste, lorsqu'une question d'ordre est venue l'interrompre.

Il faut avouer que les reproches de M. SHIELDS étaient fondés en raison: les citoyens de St. Landry qui siègent en ce moment encore à la Chambre, ont fait preuve de fort peu de délicatesse, et leur conduite contraste vivement avec celle qu'a tenue M. BULLITT quelques jours plustôt. Ce dernier n'a pas voulu conserver son siège, du moment où il a connu les conclusions du rapport: il lui a suffi qu'un doute existât sur son droit; il n'a pas attendu l'action de la Chambre pour se retirer. Dans l'affaire des membres de St. Landry, il n'y a pas doute: le comité a rapporté unanimement que ces membres n'ont pas le droit de siéger, et que ce droit appartient à leurs adversaires. On retarde leur expulsion de quelques jours, et ils en abusent pour prendre part à une élection que leur vote a peut-être décidé. Un pareil fait n'a pas besoin de commentaire.

"Que pense le Président? Que veut le Président? Son opinion est-elle celle que lui prête M. HAYWOOD! Est-elle au contraire celle que lui attribuent MM. ALLEN et HANNEGAN!" Telles sont les questions que l'on s'adresse depuis la dernière escarmouche qui a eu lieu au Sénat entre les amis du Président. Entre les allégations si formelles des uns et des autres, laquelle faut-il choisir? M. POLK est-il en effet dans les sages sentimens que professe en son nom M. HAYWOOD? En vérité on serait heureux d'en avoir la certitude; on serait heureux de le croire, en dépit des affirmations si opposées du sénateur de l'Ohio. Les paroles de M. HAYWOOD sont bien formelles, on doit en convenir; et elles n'ont, par le fait, reçu d'autre démenti que celui d'hommes intéressés à faire croire que le Président marche dans leur ligne d'envahissement et d'outrecuidance. Le journal officiel s'est aussi mêlé de la chose, mais il n'a point osé se prononcer d'une façon bien catégorique; il a cherché seulement à insinuer que le sénateur de la Caroline du Nord ne parlait pas en vertu d'une autorisation officielle.

"M. HAYWOOD, dit ce journal, a parlé des vues du Président à l'égard de l'Orégon. Il a prétendu que M. Polk voudrait et devrait accepter un compromis sur la base du 49°, dans le cas où la Grande-Bretagne renouvelerait l'offre faite l'été dernier par le Président.... Nous permettra-t-on de dire que nous ne croyons pas que M. HAYWOOD ait eu l'intention de parler officiellement au nom du Président, sinon d'après les documens imprimés. Nous maintendons, avec tout le respect possible, qu'aucun homme hors de son cabinet, n'est autorisé à parler *ex cathedrâ* pour lui dans cette délicate et importante question. Il a exprimé son opinion dans son propre message, ou par l'intermédiaire des lettres du secrétaire d'Etat. Nous présumons que personne n'a le droit de parler pour lui, sinon c'est d'après les documens qu'il a soumis au pays. On peut juger de sa conduite à venir par sa conduite passée. M. ALLEN lui-même, interrogé naguère sur ce point par le sénateur du Maryland, a renvoyé pour sa réponse aux documents officiels émanés du Président. Nous sommes convaincus que c'est bien ainsi que l'entendait le sénateur de la Caroline du Nord; et c'est seulement le caractère extraordinaire de la scène que nous avons rapporté, qui a pu l'empêcher de l'expliquer ainsi immédiatement."

On avouera que ce désaveu est loin d'être satisfaisant et qu'il ne prouve absolument rien contre les paroles de M. Haywood. Aussi est-ce avec raison que le *National Intelligencer* écrit: "Nous croyons sincèrement que, sauf l'éditeur de l'*Union*, il n'y avait pas un seul des témoins de la scène de jeudi, qui ne fut pas convaincu que M. HAYWOOD parlait en vertu de communications personnelles reçues du Président. S'il n'en eut pas été ainsi, M. HAYWOOD n'aurait pu, comme ami du Président, garder le silence en face des impérieuses questions de M. HANNEGAN et de M. ALLEN. Puisqu'il prétendait exprimer les vues du Président, il eut été de son devoir de ne point faire peser sur le premier magistrat la responsabilité de ses allégations, s'il n'eut pas été directement autorisé à les faire. Ayant cette autorisation, il eut été de sa part manquer à l'ordre, et même aux convenances que de l'avouer. Il a donc fort bien fait en refusant de répondre. M. Allen a reconnu que c'était ainsi que devait être interprété le silence de M. Haywood; et tous les assistants l'ont compris de même, sauf l'éditeur de l'*Union*. Dans tous les cas, les affirmations contraires de MM. Hannegan et Allen, ont soulevé une question de véracité dont le public attend la solution, et qui doit être résolue, quoiqu'il puisse en couter aux parties intéressées."

MEXIQUE

MATAMOROS. Par la goëlette *Equity*, arrivée hier de Matamoros, d'où elle était partie dans la nuit du 11, nous apprenons que le consul américain n'a point été emprisonné, comme l'avait annoncé le capitaine de la goëlette *Mary Shields*, arrivée à Galveston le 11.

Le brick des E. U. *Porpoise* avait touché à l'embouchure du Rio Grande dans la soirée du 10, et était reparti le lendemain matin pour la baie d'Aransas.

Les troupes mexicaines n'avaient pas été renforcées à Matamoros; il y avait toujours, comme précédemment, de 1,400 à 1,500 hommes.

On ne savait rien de M. John Slidell.

SENAT.

MARDI, 17 mars 1846.

M. Parham présente une pétition des habitans de la Nouvelle-Carthage, demandant une allocation de fonds. Renvoyé au comité des améliorations.

M. Parham présente ensuite un mémoire, demandant l'affectation d'une succession *ab intestat* à l'éducation publique.—Renvoyé au comité de l'instruction publique.

M. Durant présente une communication de M. J. A. Deslex, avocat, offrant un exemplaire des deux ouvrages, et demandant que l'Etat souscrive pour un certain nombre de copies.—Renvoyé au comité judiciaire.

La Société de Tempérance des Dames, invite le Sénat à aller entendre discourir sur les avantages de se priver de boissons énivrantes.

On prend en considération le bill de la Chambre autorisant le sergent-d'armes à occuper un appartement dans la maison d'Etat. M. Marks demande la suspension des règles—refusé.

Les résolutions relatives à l'Orégon reviennent sur le tapis.

M. Brashear ne comprend pas le but de ces résolutions. Si elles ont un but c'est de provoquer la guerre. Or, est-ce à la Louisiane à provoquer des mesures de nature à amener la guerre? Il ne le pense pas. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas exposer les propriétés publiques et privées à la dévastation pour quelques acres de terres incultes; nous ne devons pas exposer la vie et la fortune de vingt-millions d'habitans pour faire plaisir à quelques esprits aventureux qui sont allés par amour du changement s'établir dans l'Orégon.

Nos droits, dit-on, sont incontestables. Cela serait que les traités passés avec l'Angleterre, à différentes époques, auraient rendu ce droit imparfait. Mais ce droit n'est point incontestable, et il l'établit par de nombreuses citations. Le précédent orateur a dit que notre droit dérivait de l'Espagne. Or, il se trouve que l'Espagne a traité avec l'Angleterre sur le pied de l'occupation commune. Or, si elle avait eu un droit parfait et exclusif, aurait-elle consenti à une occupation en commun!

Si ces résolutions ont un but, elles provoqueront les mesures hostiles. Or, est-ce le moment de le faire lorsque le président parait ramené par la force des choses à une ligne de conduite plus prudente?

Dans une lutte avec nous, l'Angleterre finira par succomber, mais elle nous fera un mal incalculable, et ce mal sera fait.

La séance est interrompue par un message de la Chambre annonçant qu'on attend le Sénat pour élire l'imprimeur de l'Etat.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MARDI, 17 mars 1846.

M. Carr présente une résolution chargeant l'Ingénieur d'examiner le Bayou Terrebonne, pour voir si l'on ne pourrait pas faciliter la navigation, et de faire son rapport à la prochaine session—Adopté.

M. Drew présente une résolution chargeant le comité des dépenses casuelles de s'enquérir de la distance que les membres ont à parcourir et voir s'il ne conviendrait pas de présenter un bill réglant le millage—Adopté.

M. Drew présente une résolution chargeant le comité judiciaire à rédiger et présenter un bill déterminant le mode de libérer les cautions des fonctionnaires—Adopté.

On annonce divers bills.

M. Smith présente un acte autorisant les citoyens des autres Etats à aliéner leurs propriétés par testament.—Renvoyé au comité judiciaire.

M. Bickham présente un bill abolissant les jurys de police dans l'Etat et attribuant leurs fonctions aux juges-de-paix.—Renvoyé au comité des affaires paroissiales.

M. Morgan de St.-Tammany, présente un bill créant un district additionnel de jury de police dans sa paroisse.—Adopté.

M. Bullitt, élu dans le troisième district, est assermenté et prend son siège.

M. Conrad présente un acte relatif à la Compagnie d'Assurance de l'Océan de la Nouvelle-Orléans.—Renvoyé au comité des réclamations.

[illegible]

M. Conrad présente une résolution chargeant le comité de commerce de voir s'il ne conviendrait pas de modifier les lois relatives aux poids et mesures, de manière à ce que les inspecteurs de Nouvelle Orléans et Lafayette fussent les mêmes.

Le Sénat se réunit à la Chambre pour procéder à l'élection d'un imprimeur d'Etat.

Il y avait 29 sénateurs et 83 représentans.

Divers membres ont annoncé la candidature du *Courrier*, du *Jeffersonian*, et de l'*Abeille*.

Au premier tour les voix se sont ainsi réparties: *Jeffersonian* 47; *Abeille* 43; *Courrier*, 23.

Au second, le *Delta* ayant été mis sur les rangs, les voix se sont ainsi réparties: Jeffersonian, 50; l'Abeille, 43; le Courrier 6; le Delta 12.

Troisième—Jeffersonian 67; Abeille 43; Courrier 1; Delta 11.

Le Jeffersonian est élu à la majorité rigoureuse.

Le résultat ayant été annoncé, M. Shields se lève et fait remarquer que ce résultat a été produit par les votes de trois membres que le comité sur les élections avait déclaré, à l'unanimité, n'avoir pas le droit de siéger. Il n'a aucune hostilité contre les propriétaires du Jeffersonian, mais il croit devoir protester contre la part que venaient de prendre à l'élection les trois membres de St. Landry dont les sièges étaient contestés. Il continue en faisant des remarques fort sévères, mais méritées, sur la conduite de ces membres, lorsqu'un Sénateur a fait la motion que le Sénat se retirât.

La Chambre s'ajourne.

Chronique Locale.

Conseil de la Seconde Municipalité.—D'après le rapport du Trésorier, la balance en caisse est de $2,515. 76.

On donne communication d'un message du Maire portant qu'il avait reçu les résolutions adoptées le 10, par le Conseil; et que tout en considérant comme un mal la grande étendue de la batture, il renvoyait ces résolutions sans sa signature, parcequ'il pense qu'une partie de cette batture n'appartient pas à la Municipalité, spécialement cette partie qui est en face du faubourg Ste. Marie.

M. Peters propose de persister nonobstant le véto du Maire. Il pense que ce qui est un mal, une nuisance, doit disparaître pour servir à l'intérêt public, et soutient que toute la batture mentionnée dans les résolutions appartient à la Seconde Municipalité. Adoptée par 11 voix contre une.

On s'occupe ensuite d'objets de localité.

Une nommée Conelda Smith a été trouvée morte dans son lit, 63, rue de l'Esplanade.

—James Adams a été envoyé hier en Cour Criminelle, par le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir volé $65, à Henry S. Wheeler.

—COUR CRIMINELLE—James P. Waddill a été mis hier en jugement et acquitté.

—Hier, nous aurions dû recevoir deux malles; il n'en est arrivé une. C'est toujours quelque chose.

—BERMUDES.—On lit dans le New York *Herald*: "Nous avons des journaux de Hamilton (Bermudes) jusqu'au 17.

"La goëlette américaine *Gladiator*, de Boston, allant de Boston à Curaçao, a touché sur les récifs du Nord-ouest le 11. Secouru à temps elle a pu relâcher; on ignore encore l'étendue des avaries.

—UN HOMME D'HONNEUR.—Les journaux de Boston citent un fait malheureusement trop rare. Un M. J. Hoffman Collamore fit faillite l'an dernier. Son passif s'élevait à $50,000. Il paya trente pour cent et reçut une pleine et entière décharge. Peu après il lui échut une succession et il s'empressa de payer intégralement ses créanciers.

—CANADA—TROUBLES.—Nous voyons dans le N. Y. Herald, que des troubles ont éclaté à Montréal, à l'occasion de l'élection municipale. On lit dans une correspondance: "Il y a eu des troubles dans le district St Laurent, à l'occasion de l'élection annuelle de conseillers municipaux. Comme d'usage la querelle était entre les Irlandais d'une part et les Anglais et Ecossais de l'autre. On a fait le coup de fusil, et le Maire qui était aussi candidat a été forcé de s'enfuir par une fenêtre de la maison où se tenait le poll, pour aller chercher les troupes qui ont promptement rétabli l'ordre. La troupe n'a pas fait feu. L'un des propriétaires du *Times*, journal conservateur, qui passait en *Sleigh* durant la mêlée, a été sévèrement blessé à la tête. Deux des conseillers élus sont des américains qui ont ici beaucoup de propriétés.

Le même correspondant écrit à la date du 2, que les troubles non moins graves ont eu lieu dans les faubourgs de Quebec, où un homme a été tué aux polls d'un coup d'arme à feu et d'autres plus ou moins grièvement blessés. On a demandé un renfort de troupes.

—Nous voyons par le *Norfolk Courier*, du 7, que l'orage dont nous avons fait mention avait produit de grands malheurs. Plus de cinquante familles se sont noyées sur Nott-Island, ainsi qu'un millier d'animaux.

Sur d'autres points on a des malheurs non moins grands à déplorer.

—Une goëlette américaine de Baltimore, le *Robert Wilson*, a été capturée par le bâtiment des Etats-Unis *Jamestown*, sous la prévention d'avoir fait le commerce avec des esclaves.

—Le capitaine Gibbs avait fait quatre-vingt-dix-huit voyages, cent quatre-vingt-seize passages de Boston à Trinidad, sans éprouver aucun accident. Au retour de son dernier voyage, cependant il a été moins heureux. Atteint dans Boston Bay par le coup de vent qui a désolé les côtes ces jours passés, il a fait côte, mais après avoir coupé les mats et sans perdre un seul homme.

—Une famille vient d'être empoisonnée à New-York. M. Jacob Ackerson, M. Collins Sheppard et ses trois enfans. Immédiatement après le déjeûner les effets du poison se sont manifestés. M. Ackerson en est mort. Les autres sont hors d'affaires. On est à la recherche des coupables.

BALTIMORE.—Les exportations de Baltimore pendant l'année 1845, s'élèvent à $6,036,841. La farine et le tabac composent les articles principaux de cette exportation.

Nous voyons par le Philadelphia *Evening News* du 7: que l'on s'attendait à des troubles par suite d'une grève des ouvriers tisseurs demandant une augmentation de salaire. Cependant les autorités se préparaient à faire tête à l'orage.

UNE FEMME VENDUE.—Nous voyons par un numéro récent du *Liverpool Courier* que cette mode au moins singulière qui autorise un mari à vendre sa femme se conserve en Angleterre.

Un artisan nommé Lyons se trouvant en goguettes a vendu sa femme pour 500 liv., mais la femme n'a pas voulu de son nouveau maître, le marché a été annulé.

OFFICIEL.

LEGISLATURE D'ETAT.

JOURNAL DU SENAT.

LUNDI, 9 mars 1846.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Soulé, M. Garcia de St.-Charles, occupe le fauteuil.

M. Soulé informe le Sénat que l'honorable Trasimond Landry, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat, serait absent pour quelques jours, et il fait la motion que M. Garcia de St.-Charles soit élu unanimement président *pro-tem*.

Cette motion prévaut.

M. Stillé, messager de la Chambre, soumet au concours du Sénat, les résolutions suivantes:

Résolution ordonnant à l'Ingénieur de l'Etat, de faire un relevé de l'embouchure de la Rivière-Rouge;

Résolution nommant certaines personnes chargées de tracer un chemin à partir des terres hautes, à l'ouest de la Rivière-Bœuf, jusqu'au Mississippi.

Et il soumet à la signature du président du Sénat, les bills enrôlés suivants:

Acte relatif à la translation du siège du gouvernement;

Résolution déchargeant Augustin Duplantier et ses cautions de la responsabilité des taxes d'Etat pour les années 1838 et 1839; annullant les bons fournis pour la collecte des taxes, et autorisant le Trésorier d'Etat à donner décharge pleine et entière au dit Duplantier;

Résolution requérant le Gouverneur de délivrer à l'honorable S. W. Downs, ses lettres de créance comme Sénateur des Etats-Unis;

Résolution présentant les remercîmens de l'Etat à William DeBuys, pour la manière habile avec laquelle il a géré les finances de l'Etat pendant les trois dernières années.

L'aide secrétaire informe la Chambre que le Lieutenant-Gouverneur, Président du Sénat, étant absent, M. Félix Garcia de St.-Charles a été unanimement élu président pro-tem du Sénat.

Sur motion de M. Farmer, il est permis à M. Scott de s'absenter pendant quelques jours.

M. Stillé, messager de la Chambre, informe le Sénat que l'Orateur a signé les bills du Sénat intitulés: Acte pour définir les titres des votans, en vertu de tous les actes de l'Assemblée-Générale, créant des corporations politiques;

Acte pour définir l'éligibilité des fonctionnaires publics élus par le peuple, en vertu de tous les actes de l'Assemblée-Générale, créant des corporations politiques.

Le président pro-tem du Sénat signe les dits bills, et M. Durant du comité d'enrôlemens soumet les dits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un autre message, M. Stillé informe le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé les résolutions enrôlées suivantes du Sénat, savoir:

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès, d'appeler l'attention du Gouvernement-général à l'effet de construire telles fortifications et de pourvoir à tels armemens qui mettraient la Nouvelle-Orléans à l'abri d'une invasion;

Résolution requérant le Trésorier de l'Etat d'opérer un règlement avec les commissaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Clinton et de Port-Hudson.

Le président pro-tem signe les dites résolutions, et M. Durant, au nom du comité d'enrôlement, les soumet à l'approbation du Gouverneur.

M. Farmer donne avis qu'il présentera un bill intitulé:

Acte pour fixer l'époque à laquelle la Cour Suprême siégera dans la ville de Monroe, paroisse Ouachita.

Sur motion de M. Taylor, le Sénat s'occupe de l'acte relatif à l'impression des documens publics.

Ce bill subit sa 3ème lecture et passe tel qu'il avait été amendé primitivement.

M. Durant, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrôlées, les résolutions et bill suivants:

Acte relatif à la translation du siège du gouvernement.

Résolution déchargeant Augustin Duplantier et ses cautions de la responsabilité des taxes d'Etat;

Résolution requérant le Gouverneur de délivrer à S. W. Downs ses lettres de créance comme Sénateur des Etats-Unis.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, le 6 mars 1846.

Monsieur,

Conformément à la section 4 de l'acte intitulé: Acte relatif aux avis publics dans la paroisse d'Orléans, approuvé le 16 mars 1843, nous avons l'honneur de transmettre au Sénat une copie du contrat passé le 26 décembre 1845 entre le Secrétaire d'Etat et le Trésorier de l'Etat, de la part de l'Etat, et MM. Jean Magne & Gustave Weisse, pour la publication de tous les avis dont la loi requiert la publication dans la paroisse d'Orléans.

Respectueusement,
CHS. GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
WM. DEBUYS, Trésorier de l'Etat.

A l'Hon. T. Landry, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nlle. Orléans.

Pardevant moi Hilary Breton Cenas, notaire public, dans et pour cette ville et paroisse de la Nouvelle Orléans (Etat de la Louisiane) dument nommé et constitué, ont comparu ce jourd'hui, et en personne, William De Buys, trésorier de l'Etat de la Louisiane, et Robert Carter Nicholas secrétaire dudit Etat de la Louisiane, et ci-agissant en leurs dites capacités, d'une part;

Et Jean Magne & Gustave Weisse de cette ville, ensemble associés sous le nom et société de *Magne & Weisse*, d'autre part;

Et Charles A. Barrière et Edward B. Stevens, et Henry W. Stevens aussi de cette ville, les deux derniers étant ensemble associés sous le nom et société de E. B. Stevens & Frères, de troisième part;

Lesquels ont séparément déclaré qu'attendu qu'en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le seizième jour de mars mil huit cent quarante trois, on fit un devoir auxdits Trésorier de l'Etat et Secrétaire de l'Etat, de publier dans le mois d'octobre de chaque année, un avis qui devait être inséré dans la gazette de l'imprimeur de l'Etat, à l'effet de donner ouverture à toutes propositions cachetées relativement aux publications à faire durant l'année suivante, de tous les avis qui devaient être publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu de toute ordonnance ou ordre de cour, ou de toute ordonnance ... [illegible] ... devant être publiés dans une gazette imprimée et publiée en anglais et en français trois fois par semaine au moins:—Et attendu qu'après s'être dûment conformés aux formalités prescrites par l'acte ci-dessus mentionné, lesdits Magne & Weisse, en leur qualité de propriétaires d'une gazette quotidienne imprimée et publiée dans cette ville en anglais et en français, et intitulée "l'Abeille de la Nouvelle Orléans" ont proposé d'exécuter les impressions demandées par le susdit acte, et de les publier dans leur dite gazette, en anglais et en français, moyennant la somme d'une piastre par chaque centaine de mots;—Et attendu que le prix mentionné dans leur proposition est le plus bas qu'on ait demandé pour lesdites impressions, et qu'après du examen, elle a été acceptée par lesdits Trésorier de l'Etat et Secrétaire de l'Etat.

Lesdits Magne et Weisse, conformément à ce que dessus, s'engagent, ... et se lient par le présent acte, vis à vis desdits Trésorier de l'Etat et Secrétaire de l'Etat, à exécuter et accomplir les impressions ci-dessus mentionnées, et à les publier en anglais et en français dans leur dite gazette "l'Abeille de la Nouvelle Orléans" [illegible] autant de fois et pendant cette période de temps qu'il est maintenant requis par les lois ... pour la somme d'une piastre par chaque ... de mots ainsi imprimés et publiés: ledit contrat ... de leur part être et rester en pleine force et vigueur et pendant l'espace de toute l'année ... commençant le premier jour de janvier mil huit cent quarante six; et de plus, lesdits Magne & Weisse ... par le présent acte, vis-à-vis desdits Trésorier de l'Etat et Secrétaire de l'Etat, à remplir fidèlement toutes les clauses, conditions, réquisitions et stipulations en général et sans aucune exception ni réserve ... et telles qu'elles sont exprimées dans le susdit acte de la Législature de cet Etat, approuvé le seizième jour de mars mil huit cent quarante trois, ainsi qu'il est dit ci-dessus, reconnaissant par le présent acte, qu'ils ont pris pleine connaissance dudit acte, qu'ils sont parfaitement instruits de toutes ses dispositions, et s'obligeant à s'y conformer en tout point et égards.

Et afin d'assurer l'exécution et l'accomplissement fidèle du contrat ci-dessus, lesdits Magne & Weisse, comme principaux, et lesdits MM. E. B. Stevens Frères et ledit Ch. A. Barrière ... comme cautions, s'engagent et s'obligent solidairement, vis à vis desdits Trésorier de l'Etat et Secrétaire de l'Etat, en la somme pleine et entière de dix mille piastres, qui seront au besoin bien et exactement payées pour le montant de laquelle ils se tiennent responsables et obligés, ainsi qu'il est requis par l'acte ci-dessus mentionné et conformément à l'objet véritable qu'on s'y propose et à son esprit.

Fait et passé pardevant moi, dans la ville de la Nlle. Orléans, en présence d'Auguste Commandeur et Michel Aine junior, témoins d'un âge compétent et domiciliés dans cette ville, qui y ont signé ensemble avec lesdites parties et moi notaire, ce vingt-sixième jour de décembre de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-cinq.

(L'original signé) Charles A. Barrière, Gustave Weisse, J. Magne, E. R. Stevens, H. W. Stevens, Wm. De Buys, Trésorier de l'Etat, Robert Carter Nicholas, Secrétaire d'Etat.

Je certifie que la copie ci-dessus est une copie véritable de l'acte original passé et conservé dans mon bureau. En foi de quoi, je donne les présentes sous ma signature et mon sceau d'office, ce sixième jour de mars mil huit cent quarante-six.

H. B. CENAS, Notaire public.

Sur motion de M. Soulé, le Sénat s'occupe de l'acte pour pourvoir au transfert des procès qui sont pendants devant la Cour Suprême de l'Etat établie en vertu de la Constitution de 1812, à la Cour Suprême qui sera établie en vertu de la Nouvelle Constitution.

Ce bill subit sa 2de lecture, est amendé, et adopté ainsi amendé.

Sur motion et après dispense des règles il subit sa 3me lecture et passe ainsi amendé.

M. Mayo, au nom du comité spécial auquel avait été renvoyé l'acte à l'effet de pourvoir au mode de disposer des terres consacrées aux améliorations à l'intérieur et auxquelles l'Etat de la Louisiane a droit, en vertu d'un acte du Congrès, passé le 4 septembre 1841, présente le rapport suivant:

Le comité auquel a été renvoyé l'acte à l'effet de disposer des terres consacrées aux améliorations à l'intérieur et auxquelles l'Etat de la Louisiane a droit, en vertu d'un acte du Congrès passé le 4 *septembre* 1841, rapporte ce bill avec les amendemens suivans, savoir: d'effacer les mots suivans qui se trouvent dans la 5me ligne de la première section, "*veuf ou célibataire*," d'effacer dans la seconde section, seconde ligne, les mots "*veuf ou célibataire*," d'ajouter à la fin de la seconde section les mots "et que toute personne qui possède plus de cent acres de terre à l'époque de son application pour obtenir le droit de préférence à l'effet d'acheter un titre, ne pourra avoir un droit de préférence en vertu de cet acte.

D'ajouter dans la 16me ligne de la section 4, après les mots "ses us et profits," les mots "quelle y réside et quelle n'a aucune autre résidence, quelle ne possède pas plus de cent acres de terre.

Sur motion de M. Mayo le dit bill est mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain.

M. Parham, au nom du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition des habitans de la paroisse Madison, demandant des secours en faveur de Thomas Jewell, rapporte un bill intitulé:

Acte pour venir au secours de Thomas Jewell.

Ce bill subit sa première lecture.

Par un message de la Chambre, le concours du Sénat est demandé à l'acte pour changer le nom de Charles Théodore Guech.

Sur motion, il est permis à M. Daunoy de s'absenter pendant quelques jours.

Sur motion de M. Soulé, le Sénat s'occupe du rapport présenté par le comité judiciaire relativement à l'élection du Trésorier de l'Etat.

Ce rapport est lu et adopté.

M. Ledoux, secrétaire privé du Gouverneur, délivre un message écrit de la part de Son Excellence.

Ordre Spécial du Jour.
2de. Lecture.

Acte pour organiser les diverses Cours de district qui seront tenues dans la ville de la Nouvelle-Orléans, subit sa 2de lecture.

La 2de section conçue ainsi qu'il suit, est lue:

Section 2. Chacune des dites Cours sera présidée par un juge dont le salaire est par le présent fixé à la somme de piastres.

M. Soulé propose de remplir le blanc par les mots "quatre mille."

M. Strickland demande l'appel nominal sur la proposition de M. Soulé.

MM. Allen, Briant, Caulfield, Durant, Dupré, Garcia de St. Charles, Garcia de Jefferson, Mayo, Martin, McWhorter, Parham, Soulé, Taylor et Manuel White votent en faveur de la motion—14 voix.

Et MM. Dial, Farmer, Porter, Prescott, Richardson, Scranton et Strickland, votent contre—7 voix.

En conséquence la proposition de M. Soulé est adoptée.

M. Soulé propose d'amender la dite section, en y ajoutant à la fin les mots "payables par trimestre sur son mandat."

Cet amendement est adopté.

Sur motion, la dite section est adoptée ainsi amendée.

Les autres sections du dit bill sont lues et amendées.

Sur motion, le dit bill est adopté ainsi amendé.

Sur motion de M. Soulé, ce bill est mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain.

Sur motion, le Sénat s'occupe d'affaires de l'Exécutif.

Après l'ouverture des portes, sur motion, le Sénat s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

MARDI, le 10 mars 1846.

Le Sénat s'assemble conformément à l'ajournement.

L'honorable Félix Garcia président *protem.* occupe le fauteuil.

Le secrétaire adjoint soumet au concours de la Chambre le bill intitulé:

Acte à l'effet de pourvoir au transfert de tous les procès pendants devant la Cour Suprême de cet Etat établie en vertu de la Constitution de 1812 à la Cour Suprême qui sera établie en vertu de la nouvelle Constitution.

Sur motion de M. Taylor, le Sénat s'occupe de l'acte pour changer le nom de Charles Théodore Guech.

Ce bill subit sa 2de lecture.

Sur motion et après dispense des règles ce bill subit sa 3ème lecture et passe.

M. Porche soumet une pétition de Ursin Sicard de la paroisse Pointe Coupée, demandant des secours.

Cette pétition est lue, et sur motion de M. Porche, elle est renvoyée à un comité spécial de trois membres.

Le président nomme de ce comité MM. Porche, Adams et Scott.

M. McWhorter donne avis qu'il présentera les bills intitulés:

Acte pour venir au secours de Thomas P. Farrar, de la paroisse de Concordia.

Acte pour amender les divers actes relatifs à la prescription.

M. Stillé messager de la Chambre, soumet au concours du Sénat un bill intitulé:

Acte faisant une allocation en faveur du Bataillon d'Artillerie légère des volontaires de la Louisiane.

Sur motion de M. Mayo, le Sénat s'occupe du ... [illegible]

... l'époque à laquelle la Cour Suprême siégera dans la ville de Monroe, paroisse Ouachita.

Ce bill subit sa 1re lecture.

M Ledoux secrétaire privé du Gouverneur, informe le Sénat que le gouverneur a approuvé et signé les bills suivans:

Acte pour définir l'éligibilité des personnes élues par le peuple comme fonctionnaires publics, en vertu des actes de l'assemblée générale de la Louisiane, créant des corporations politiques.

Acte pour définir les titres des votans dans toutes les élections qui seront tenues en vertu de tous les actes de l'assemblée générale de la Louisiane, créant des corporations politiques.

M. Ledoux a de plus remis le message écrit suivant de la part de son Excellence:

BUREAU DE L'EXECUTIF,
Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1846

Au Président du Sénat,

Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre ci inclus, le rapport annuel des administrateurs de l'Hôpital de Charité. ISAAC JOHNSON.

Rapport du bureau des administrateurs de l'Hopital de Charité.

A l'honorable Sénat et Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane.

Conformément à la loi, le bureau des administrateurs de l'Hôpital de Charité à l'honneur de vous soumettre un rapport de son administration pendant l'année 1845.

On verra que cette institution, au commencement de l'année devait une somme considérable; et sans la libéralité de vos prédécesseurs qui votèrent une allocation en sa faveur, cette institution n'aurait pu atteindre le but utile pour lequel elle a été établie, et son existence neût été que nominale.

Le montant qu'avait à payer cette institution, le 1er. janvier 1845, s'élevait à	$41,291. 33.
En se référant au document marqué A, on verra que les dépenses de l'année s'élevaient à	39,310. 43.
Montant total à payer durant l'année,	80,601. 76.

En se référant à l'Etat C on verra que les revenus et autres ressources de cette institution pendant l'année s'élevait à $[illegible]. L'Etat D. renferme le montant dû par l'hôpital, au premier janvier 1846, s'élevant à $19,[illegible] ... y comprendre les intérêts. L'Etat E montre les montans dus à cette institution, en billets à recevoir payables annuellement jusqu'en 1867, et d'autres réclamations ... des actions judiciaires, s'élevant à $44,[illegible]. L'Etat F fait voir le nombre des personnes ... pendant l'année, et le montant contribué par ... l'hôpital, l'Etat G est un Etat comparatif ... nombre de malades admis annuellement depuis ..., ce que coûte chaque malade.—L'Etat H ... nombre de malades admis dans l'hôpital durant l'année; leurs maladies, le nombre de ceux qui sont sortis, de ceux qui sont morts, de ceux qui restent; aussi le nombre des blancs et des noirs, de ceux qui y ont séjourné plus de trois années, et de ceux qui ont séjourné au dessous de ce tems. L'Etat I montre les pays d'où ils sont venus, et le nombre admis de chacun de ces pays durant l'année 1845.

En se référant à ces divers Etats on verra que si la condition et les ressources de l'hôpital se sont améliorées durant les dernières années qui se sont écoulées, le fardeau de la dette contre lequel il a eu à lutter, a considérablement diminué son utilité et paralysé son objet.—En observant, toutefois, une stricte économie, et en l'appliquant non seulement à l'administration intérieure de cette institution, mais encore à tout ce qui se lie avec ses transactions financières, cette dette a été de beaucoup diminuée; bien que la balance qui en reste à acquitter, doive, jusqu'à ce que on ait pourvu aux moyens de l'éteindre, rendre presque inutiles, si non paralyser entièrement, les plus utiles efforts de ceux qui sont chargés de conduire et d'administrer cette intéressante institution, et qui désireraient la placer sur ce pied vaste et solide d'utilité que son philanthropique fondateur avait ... quand on examine les besoins de cette ... croissante.

Le bureau d'administration a la confiance que votre honorable assemblée examinera avec autant de patience que de soin un sujet qui est si digne de considération et qui devait vous informer qu'il soumettra, en temps convenable, au comité que vous avez chargé de s'occuper des matières relatives à l'hôpital, plusieurs détails de moindre particularité qu'il ne pourrait convenablement soumettre à votre examen dans le présent rapport.

Néanmoins, il se permet de renouveler respectueusement ses suggestions en ce qui regarde le département des *Aliénés* dans l'hôpital, et de vous rappeler à leur rapport annuel dans lequel ils ont eu l'honneur de vous soumettre ... La nécessité de transférer les malheureux qui sont confinés dans ce département, ... [illegible]

Il est maintenant démontré que les éléments qui contribuent principalement au traitement des êtres malheureux qui ont perdu l'usage de la raison, sont la tranquillité et le repos, et l'absence de tout bruit et de toute scène qui peuvent les exciter. Or, on ne rencontre ces éléments que dans des lieux bien éloignés du mouvement affairé des cités et des villes, et où le profond silence des scènes environnantes opère comme un baume régénérateur sur un cerveau fiévreux et désorganisé. C'est pour cela que les hôpitaux des insensés qui ont été fondés dans les divers Etats du Nord comme dans l'Europe, ... [illegible] ... une profonde solitude.

Le sujet se recommande de lui-même ... [illegible]

(Signé) ISAAC JOHNSON, Président du bureau.

Sur motion de M. Richardson, ... du dit rapport.

M. Nicholas occupe le fauteuil.

M. Garcia de St. Charles, au nom du comité des améliorations à l'intérieur, présente le rapport suivant:

Le comité des améliorations à l'intérieur à l'honneur de rapporter au Sénat qu'il a examiné avec soin les résolutions et le bill suivants, qui lui ont été renvoyés.

Les résolutions, présentées par le sénateur représentant les paroisses Union et Morehouse, M. Farmer, imposant certains devoirs à l'Ingénieur de l'Etat; la résolution présentée par M. Parham, sénateur représentant les paroisses Carroll et Madison, requérant l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les embarras qui gênent la navigation de la Rivière Tensas et du Bayou Maçon. Le comité rapporte ces résolutions avec amendemens; mais il est d'opinion que le Sénat doit suspendre toute décision définitive sur les dites résolutions jusqu'à ce que d'autres mesures soient prises relativement au système des améliorations à l'intérieur.

Votre comité rapporte avec amendemens la résolution présentée par M. McWhorter, sénateur et représentant les paroisses Tensas et Concordia, invitant nos sénateurs et représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation à l'effet de construire une levée à partir des terres hautes, sur la rive Occidentale du Mississippi, jusqu'au Golfe du Mexique; l'amendement sera lu par le secrétaire. Le comité rapporte aussi le bill présenté par M. Mayo), intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente des esclaves et autres propriétés appartenant à l'Etat et qui sont maintenant sous la surveillance de l'ingénieur de l'Etat; le comité recommande le rejet de ce bill, attendu que cette vente est inopportune et impolitique, et que l'adoption du dit bill détruirait le système des améliorations intérieures.

Le tout vous est respectueusement soumis,
(Signé) FELIX GARCIA, Chairman.

Sur motion de M. Farmer, le dit rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Stillé, messager de la Chambre, informe le Sénat du concours de la Chambre à l'acte pour venir au secours des personnes y nommées.

Sur motion de M. Farmer, le Sénat s'occupe de l'acte pour pourvoir à l'assiette et à la collecte des taxes d'Etat et de paroisse, dans la paroisse de Jackson pour l'année 1845.

Ce bill subit sa première lecture. Sur motion et après dispense des règles, il subit sa seconde lecture et passe.

M. Durant donne avis qu'il présentera un acte pour conférer des pouvoirs additionnels au Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Durant, au nom du comité d'enrôlement, informe le Sénat qu'il rend se auprès du Gouverneur pour soumettre à sa sanction les résolutions enrôlées suivantes:

Résolution ordonnant au trésorier d'opérer un règlement avec les commissaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hudson et Clinton;

Résolution invitant nos sénateurs et représentans au Congrès à appeler l'attention immédiat du gouvernement général sur la nécessité de construire telles fortifications et de pourvoir à tels armements qui mettraient la Nouvelle-Orléans à l'abri d'une invasion

M. Mayo donne avis qu'il présentera un bill intitulé:

Acte à l'effet d'organiser les Cours de District dans cet Etat.

M. Scott donne avis qu'il présentera une résolution autorisant les commissaires nommés par le Gouverneur à s'entendre avec des architectes habiles, pour dresser un plan des édifices nécessaires qui doivent être construits à Bâton-Rouge, à l'usage de la Législature et des fonctionnaires de l'Etat, et requérant les dits commissaires de faire leur rapport le plus tôt possible sur le coût des travaux à faire, de manière à permettre à la Législature de faire une allocation nécessaire.

Sur motion de M. Farmer, le Sénat s'occupe des résolutions suivantes, lesquelles avaient été déposées sur le bureau.

Il est résolu, etc. que le secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis sera respectueusement invité à communiquer à la Législature de cet Etat, aussitôt que faire se pourra, le nombre de communes ou de fractions de communes dans lesquelles il n'a été réservé aucune section ou partie de section de terre pour le soutien des écoles dans icelles; le montant des choix qu'on a fait des dites sections, s'il y en a eu de faits en vertu d'un acte du Congrès, passé le 20 mai 1826, et s'il n'y en a pas eu de faits en vertu du dit acte et conformément à la section deux d'icelui, qu'il sera respectueusement invité à faire les dits choix conformément au dit acte.

Et de plus informer cette Législature de l'étendue du droit de toute commune à une section dite "section d'école" lorsque ... la section seizième est en tout ou en partie ... en vertu de titres particuliers, ou tombée dans un lac ou un cours d'eau; et à communiquer toutes informations à ce relative et nécessaire pour hâter la ... des terres, selon qu'il en jugera.

Il est de plus résolu, que ... Gouverneur est et demeure par la présente invité à transmettre au secrétaire de la trésorerie, une copie des dites résolutions, et à le prier de faire parvenir ... les informations demandées ... à chacun de nos sénateurs et de nos représentans au Congrès une copie des dites résolutions, et à les prier à tout faire pour que l'on obtienne les dites informations.

Ces résolutions subissent leur seconde lecture. M. Farmer présente un substitut comme suit:

[illegible]

... communes et fractions de communes, qui n'ont pas été disposées, et à l'inviter respectueusement, si on n'a fait en conséquence aucune allocation de ce genre, à faire les choix voulus pour les diverses communes ou fractions de communes de cet Etat qui y ont droit en vertu du dit acte.

2. Qu'ils lui demanderont respectueusement son opinion sur la vraie signification et véritable objet du dit acte, et sur le droit que toute commune ou fraction de commune peut avoir à une allocation de ce genre, lorsqu'elle est dans les conditions suivantes, savoir:

1° Lorsque la 16me section, d'après le mode ordinaire d'arpenter une commune, est devenue en tout ou en partie l'objet d'une réclamation particulière ou actuellement reconnue comme sujette à une réclamation de ce genre.

2° Lorsque cette section est tombée dans un lac ou dans une rivière en tout ou en partie.

3° Lorsqu'elle n'est qu'un marais salin sans valeur ou un marais impénétrable.

4° Lorsqu'une commune ou fraction de commune a été arpentée et divisée en lots dont le nombre diffère de celui qu'on obtient par le mode ordinaire, et qu'en conséquence il n'y a pas eu de section réservée pour les écoles.

Il est de plus résolu, que si le secrétaire de la trésorerie est d'opinion que toute commune ou fraction de commune placée dans les conditions ci-dessus mentionnées ou dans l'une d'icelles, on n'aucun droit à une 16me section quelqu'autre part, on les invite à faire passer par le Congrès, s'il est possible, une loi qui accorde ce droit; et de plus, qu'ils seront parvenir à chaque Chambre de cette Législature une copie de la décision du secrétaire de la trésorerie aussitôt qu'ils l'auront obtenue.

Il est de plus résolu, que le Gouverneur de l'Etat sera invité à faire passer à chacun de nos sénateurs et de nos représentans au Congrès, une copie de ces résolutions.

Ce substitut est lu et adopté.

Sur motion et après dispense des règles, il subit sa 3me lecture et il est adopté.

M. Mayo obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis, un bill intitulé:

Acte pour définir les devoirs des greffiers des Cours de District établies en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans

Ce bill subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il subit sa seconde lecture, et sur motion, il est renvoyé au comité judiciaire et l'impression en est ordonnée.

Sur motion de M. Mayo, le Sénat s'occupe de la résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire un relevé de l'embouchure de la Rivière Rouge.

Cette résolution subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, elle subit sa seconde lecture, et sur motion de M. Hunter, elle est rejetée.

Le Sénat s'occupe de l'acte pour établir trois districts additionnels d'élection dans la paroisse de Catahoula, et pour d'autres objets.

Ce bill subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il subit sa seconde lecture, et M. Allen présente comme substitut au dit bill, un bill intitulé: Acte autorisant les jurys de police dans toutes les paroisses de l'Etat à établir des bureaux d'élections.

Ce substitut est lu, et il est renvoyé avec le bill primitif au comité judiciaire.

Sur motion, le Sénat s'occupe à huis-clos, d'affaires de l'Exécutif.

Après l'ouverture des portes, sur motion, le Sénat s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

MERCREDI, 11 mars 1846.

Le Sénat s'assemble conformément à l'ajournement.

L'honorable Felix Garcia de St.-Charles, président pro-tem, occupe le fauteuil.

Le secrétaire adjoint informe la Chambre du concours du Sénat à l'acte pour pourvoir à l'assiette et à la perception des taxes d'Etat et de paroisse, dans la paroisse Jackson, pour l'année 1845.

Acte pour changer le nom de Charles Théodore Guech.

Et il soumet au concours de la Chambre, les résolutions relatives aux terres dites "terres des Ecoles."

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Scott présente la résolution suivante:

Résolu, que les commissaires nommés en vertu de l'acte statuant sur la translation du siège du gouvernement, soient requis de s'entendre immédiatement avec des architectes habiles pour la confection d'un plan des édifices publics mentionnés dans le dit acte, et pour le coût de la construction des dits édifices, et de présenter un rapport aussitôt que possible à l'Assemblée Générale.

Cette résolution subit sa 1ère lecture.

Sur motion et après dispense des règles, elle subit sa 2nde et sa 3ème lecture, et elle est adoptée.

M. Adams, au nom du comité des réclamations auquel avait été renvoyée la pétition de Auguste Plauché et Pierre Luc, demandant certains secours, rapporte un bill intitulé:

Acte en faveur de Auguste Plauché et Pierre Luc.

Ce bill subit sa 1ère lecture.

Sur motion et après dispense des règles, ce bill subit sa 2de et sa 3ème lecture et passe.

M. Adams présente une pétition de G. Thompson, demandant une rétribution pour services rendus par lui à l'Etat.

Sur motion, le Sénat se dispense de la lecture de cette pétition et elle est renvoyée au comité des réclamations.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Mayo présente un bill intitulé:

Acte pour diviser l'Etat en districts judiciaires.

Ce bill subit sa 1ère lecture.

Ordre Spécial du Jour. Seconde Lecture.

Le Sénat s'occupe de l'acte pour pourvoir au mode de disposer des terres consacrées aux améliorations à l'intérieur et auxquelles l'Etat de la Louisiane a droit en vertu d'un acte du Congrès, passé le 4 septembre 1841.

Sur motion de M. Parham, ce bill est mis à l'ordre spécial du jour, pour demain, à 1 heure P. M.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill intitulé:

Acte pour organiser les diverses Cours de districts qui seront tenues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Mayo fait la motion de considérer de nouveau la 2nde section du dit bill, conçue ainsi qu'il suit:

Sect. 2. Chacune des dites Cours sera présidée par un juge dont le salaire est, par le présent, fixé à la somme de quatre mille piastres, payable par trimestre sur son mandat.

M. Soulé demande l'appel nominal sur cette motion.

MM. Adams, Caulfield, Couvillon, Deal, Farmer, Hunter, Mayo, Nicholas, Porche, Prescott, Richardson, Scott, Scranton, Strickland, Taylor, et Manuel White votent en faveur de la reprise en considération—16.

Et MM. Allen, Briant, Dupré, Garcia de Jefferson, Keune, Martin, Parham et Soulé votent contre—8 voix.

En conséquence la motion de M. Mayo prévaut.

M. Farmer propose d'amender la dite 2de section en effaçant après les mots *dont le salaire est par le présent fixé à la somme de*, les mots "quatre mille" et en insérant à leur place, les mots "trois mille".

Sur motion de M. Soulé, la discussion ultérieure de ce bill est renvoyée et le bill est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Ledoux secrétaire privé du Gouverneur informe le Sénat que le Gouverneur a sanctionné les résolutions qui invitent nos sénateurs et représentans au Congrès à appeler l'attention immédiate du gouvernement général sur la nécessité de construire telles fortifications qui pourront mettre la Nouvelle-Orléans à l'abri d'une invasion.

Résolution requérant le trésorier de l'Etat d'opérer un règlement avec les commissaires de la compagnie du chemin de fer de Clinton et Port Hudson.

Sur motion de M. Soulé le Sénat s'occupe de l'acte pour définir la juridiction et déterminer le nombre de juges de paix qui seront élus dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Ce bill subit sa 2de lecture et est amendé et adopté ainsi amendé.

Sur motion et après dispense des règles, ce bill subit sa 3me lecture et passe ainsi amendé.

M. Soulé présente la résolution suivante, laquelle est lue et adoptée:

Résolu que le comité judiciaire du Sénat soit autorisé à nommer un traducteur, lequel recevra la même rétribution que celle allouée aux traducteurs du Sénat pendant le tems qu'il sera employé par le dit comité.

Sur motion le Sénat s'occupe à huis clos d'affaires de l'exécutif.

Après l'ouverture des portes, M. Dupré demande l'ajournement à demain à 11 heures A. M.

M. Porter demande sur cette motion, l'appel nominal. Il en résulte que 9 sénateurs, savoir:

MM. Allen, Briant, Caulfield, Dial, Dupré, Garcia de Jefferson, Martin, McWhorter et Soulé ont voté dans l'affirmative; Et que 14 sénateurs, savoir:

MM. Couvillon, Farmer, Hunter, Mayo, Parham, Porche, Porter, Prescott, Richardson, Scott, Scranton, Strickland, Taylor et White ont voté dans la négative; conséquemment, la séance continue.

M. Ledoux secrétaire intime du Gouverneur, apporte un message écrit du Gouverneur.

Sur motion, le Sénat se constitue encore à huis-clos, pour s'occuper d'affaires exécutives.

On ouvre de nouveau les portes; et le Sénat s'ajourne à demain 11 heures du matin.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Navire à vapeur McKim, Brown, Philadelphie, Creevy, Churchman & co
Navire Andrew, Davis, Boston, C J Meeker
Rochester, Peabody, Havre, L R Gale
John Cummings, Dwight, New York, Baily & Baxter
Charlemagne, Packard, New York, J W Stanton & co
Brig. Nason, Boston, Ricker & Pearson
Barque Tamerlane, McLeary, Liverpool, Campbell & Rickarby
Clermont, Lermond, Vera Cruz, J Alexander
Brick Capt Tom, Smalley, Philadelphie, A Kearney & co
Goel. à vapeur Hunter, McLaughlin, baie d'Aransas, capitaine
Goel. Maria, Prince, Charleston, C J Meeker
Goel Gannett, Smith, Providence, R I, capitaine
Shawmut, Titcomb, Bath, Me, C Doane & co

ARRIVÉS.
Navire Chesapeake, Clarke, de Rotterdam.
Goel Mary Clare, Weems, de Brazos St Yago.
Goel Georgiana, Politis, de la côte.
Goel Maria Louisa, Giraud, de la côte.
Goel Two Friends, Colombel, de la côte.
Goel Pomme d'Or, Latour, de Springfield.
Goel Veto, Walker, de Covington.
Goel Tigress, ——, de Springfield.
Goel ——, ——, de Springfield.
Goel Equity, Frank, de Matamoros.
Steamers Belle Creole, Scott, du Bayou Sara.
Exchange, Sylvester, de la côte.
Newnane, Gilbert, de Nashville.
Batesville, Taliaferro, de St Martinville.
Nathan Hale, Castillo, de St Martinville.
..., ..., des Natchitoches.
Clinton, Baird, du Bayou Sara.
Panola, Wooden, de Vermillion.
Victress, ..., de Field's Mills.

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS
MARDI SOIR, 17 mars 1846.

COTON—Arrivé depuis le 13 du courant 20,... balles—expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 3,063 balles, Havre 1,951, Havane 536, Vera-Cruz 479, New-York 2,990, Boston 2,361, Philadelphie 179—ensemble 11,359 balles; ce qui cause une augmentation dans le stock de 8,809 balles, et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 197,912 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains		7,556
Reçu cette semaine	20,058	
Arrivé antérieurement	722,518	742,576
		750,132
Expédié cette semaine	11,359	
Expédié antérieurement	540,861	552,220
Stock en mains, ce soir 17 mars		197,912

Le marché s'est ouvert samedi d'une manière très animée, par suite de nouvelles favorables d'Angleterre et de New-York; les ventes se sont élevées ce jour là à 12,000 balles, à une hausse de ¼ cent. Hier, les prix se sont améliorés de nouveau et les transactions se sont élevées à 11,000 balles. Aujourd'hui, il y avait beaucoup moins d'offert, et les ventes n'ont pas dépassé 2500 balles, ce qui forme un total pour ces trois derniers jours de 25,500 balles. Nous avons élevé nos cotes de ¼ cent.

138 balles à 6 3/32; 48 à 6¼; 35 à 6 3/16; 57 à 6¼; 33 à 6¼; 51 à 6; 318 à 6 15/16; 430 à 6 9/16; [illegible] ... cents la livre

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inferior	5¾ à 5⅞
Ordinary	6 à 6½
Middling	6¾ à 7
Good Middling	7¼ à 7¼
Middling Fair	7½ à 7¾
Fair	8 à 8¼
Good Fair	8¾ à 9
Good and Fine	9¼ à 10

TABAC—Les transactions dans le tabac, depuis notre dernier rapport, se sont élevées à 400 boucauts, et le marché continue à maintenir sa fermeté. Il n'y a pas eu de changements dans les prix, et nous continuons à coter Inférieur 2 à 2¼, ordinaire 2¾ à 3¼, bon 3¾ à 4¼, beau 4½ à 5¼, choix 5½ à 6 cents la livre.

Arrivé depuis le treize du courant, 1,039 boucauts—expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 304 boucauts, New York 152, Philadelphie 16—en ensemble 562 boucauts. Stock en entrepôt et à bord des navires 6,614 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main		7,6[illegible]
Arrivé cette semaine	1,039	
Arrivé antérieurement	13,543	
		14,5[illegible]
		22,2[illegible]
Expédié cette semaine	562	
Expédié antérieurement	15,07[illegible]	
		15,6[illegible]
Stock en mains, ce soir 17 mars..		6,614

SUCRE—Beaucoup d'activité depuis notre dernier rapport et des ventes au montant de 1,000 boucauts ont eu lieu à une hausse générale de ⅛ cent par livre. La plus grande partie des achats a été faite pour l'Ouest. Nous cotons 4½ à 6⅞ cents la livre, les qualités extrêmes.

SUCRE HAVANE—Languissant. Le brun vaut ... à ... cents, le blanc 11 à 12.

MELASSES—Bonnes demandes, et hausse dans l'article, qui vaut actuellement 23 à 23½ cents par gallon.

FARINE—Elle se vend lentement et a une tendance à la baisse. Les marques Ohio ont été vendues à $4 25, et celles de St. Louis city mills de $4 90 à $5 12½ le baril.

PRODUITS DE L'OUEST—PORC. Il se fait peu d'affaires, de $10 37½ à $10 75 par baril pour le mess, et $... pour le prime. BŒUF. Les ventes sont très modérées; prime $5 75 par baril, mess $9 50 à $9 75 par baril. GRAISSE. 5½ à 6⅞ cents par livre, suivant la qualité. BACON. Les plats-côtés sont en bonne demande à ... cents par livre, épaules, calmes de 4¼ à 4½, jambons 5½ à 6½ cents par livre. BEURRE, 8 à 12 cents par livre, suivant la qualité. FROMAGE, 6 à 7¼ cents par livre.

WHISKEY—Le rectifié se vend 19 cents par gallon, l'ordinaire vaut 19 à 20½ cents.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le premier de ces articles est très calme de 9 à 10 cents par yarde pour le comptant, la corde vaut 4 à 5 cents par livre suivant la qualité et les conditions, etc.

GRAINS—Le maïs se vend couramment de 44 à 46 cents par boisseau, ce dernier prix pour du tout premier choix. Les avoines ont un peu renchéri et nous notons quelques ventes de 36 à 39 cents par boisseau. Il ne se fait rien en blé.

CHANGE—Bonne demande. Nous cotons ... sterling 6¾ à 7 pour cent de prime, les francs à 5 35 à 5 37½. New York à soixante jours 2½ à 2¾ pour cent d'escompte, checks à vue ¾ à 1 pour cent d'escompte.

FRETS—Fermes à nos cotes ci-après.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool	15/32 à ½d la livre.
do	Pour Havre	1 1/16c .... la livre
do	Pour New-York	$2 — à $0 — p. balle
do	Pour Boston	½c .... par livre
TABAC	Pour Cowes, &c	Point d'embarquement
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement
do	Pour Hamb. et Brême	Pas de navires en ch.
do	Pour Liverpool	37s. 6d.
do	Pour Havre	Point d'embarquement
do	Pour New York	$5 00 à — — le bct.
do	Pour Boston	$— — à — — le bct.
do	Pour Philadelphie	$6 50 à $6 00 le bct.
SUCRE ET MELASSES—Ports du Nord.		
do	De la côte	$3 75 à $4 — par bct.
do	De la ville	$3 25 à $3 50 par bct.
BACON	Pour New-York	Point d'embarquement
do	Pour Boston	Point d'embarquement
PORC	Pour New York	70 à 75 c par baril.
do	Pour Boston	70 à 75 c par baril.
FARINE	Pour New-York	55 à 60 c par baril
do	Pour Boston	55 à 60 c par baril
do	Pour l'Angleterre	4s. 6d à 5s par baril
PLOMB	Pour New-York	$2 75 à — — do
do	Pour Boston	$2 75 à $4 00 do
CHANVRE	Pour New-York	$— à $0 00 la bl
do	Pour Boston	$— à $0 00 la bl

NOUVELLE & MERVEILLEUSE DECOUVERTE
EAU du Docteur Brocchieri, chimiste Napolitain. Cette eau est une des plus précieuses découvertes modernes. D'après les attestations qui sont les plus distinguées de Paris, et d'après celle d'une commission nommée par la Société Royale de Médecine, il est prouvé que toute hémorragie causée par une blessure, quelle grave qu'elle soit, est arrêtée instantanément et d'une manière efficace, par l'emploi de l'Eau Brocchieri. Des expériences faites dans diverses villes d'Amérique, et surtout à New-York, n'ont fait que rendre plus évidentes les vertus hémostatiques de cette eau.
Il est également constaté qu'elle est un remède souverain, extérieurement pour les coupures, ulcération de toute nature, varices et en général pour toutes les maladies de la peau et dans l'art vétérinaire contre la morve des chevaux. Intérieurement dans les hémorragies nasales et les cancers de la matrice, les affections scorbutiques et vénériennes, brûlures, &c.
Chaque flacon contenant l'Eau Brocchieri, porte incrusté dans le verre le nom et l'adresse de ce chimiste, et chaque flacon est accompagné d'un imprimé indiquant en français et en anglais la manière de l'employer.
Dépôt général de l'eau Brocchieri, chez E. Lavenere, pharmacien, encoignure Chartres et Français, 3e municipalité; un accord est établi chez Andreaux, phar., encoignure Royale et St. Louis, ancienne pharmacie Del pouch. 13m

Nous appelons l'attention des habitans sur un Français qui, depuis un an, professait l'étude de sa langue à l'Académie des Jeunes Demoiselles de Plaquemines (Iberville), et qui, par suite de la mort de la directrice de cet établissement, se trouve aujourd'hui sans emploi. Il est vivement recommandé par des personnes de la plus honorable distinction.
S'adresser à la Nouvelle Orléans, chez M. G. Messos, Passage de la Bourse, No. 3, et à Plaquemine, Iberville, Hôtel des Planteurs, chez M. Bissell. 14 m

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert depuis le matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

ON DEMANDE, rue de la Douane No. 66, un bon domestique de maison bien recommandé. Un nègre ou un mulâtre d'un certain âge serait préféré. 17 mars

M. L. DUPERRON devant s'absenter sous peu pour quelques mois de la Nouvelle-Orléans prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre son magasin, connu sous le nom de la Reine de Chypre, situé à l'encoignure des rues St Pierre et Bourbon, de se présenter chez lui sous le délai de dix jours, et prie en même temps les personnes qui lui doivent de venir solder leurs comptes.
Pendant son absence, M. P. Hos... sera chargé de sa procuration, et son agent. 17 mars

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.
HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici, alpacca, croisé, paramatta, cachemirette, toile à carreaux, habits en toile écossaise, en toile l'aon, &c. &c.
PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile l'Union et drill de fil blanc.
GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chalie à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombasin noir, soie de fantaisie, &c.
CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
16 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

TRAITEMENT RASPAIL.
LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général,
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail.
Aussi:—Tous les médicamens indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité. F & J LACOSTE, 105 Royale

[illegible]
W. H. AVERY
[illegible]

LA STATUE DU CHRIST, EN IVOIRE.
NE restera exposée à la GALERIE NATIONALE No. 13, rue St. CHARLES que peu de temps. Entrée—25 cents, y compris l'entrée à la galerie de Peintures. Billets pour la saison $1.
Les personnes abonnées à l'entrée de la galerie seront admises à moitié prix.
Heures d'exhibitions—De 9 heures du matin à 3 de l'après midi, et de 4 à 10 heures du soir. 9 mars

Succession d'Henriette Mozange.
AVIS est donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à se faire connaître au soussigné, et de lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.
FRANÇOIS BUREL,—Exécuteur Testamentaire.
18 mars—3f en 10j No 88, rue de l'Union.

ON demande six OUVRIERS TAILLEURS, qui trouveront immédiatement de l'emploi. S'adresser au No. 137, rue de la Douane, près celle Dauphine. 18 mars

AVIS.
UNE dame française nouvellement accouchée, et ayant perdu son enfant, prendrait à son domicile un nourrisson. S'adresser rue St-Louis, No. 166. 18m

ON demande à acheter pour du comptant, un jeune nègre créole de 13 à 15 ans, qui soit bon et recommandé. S'adresser rue Condé No. 28. 18 mars

DEMANDE. Quatre à cinq forts nègres pour travailler à un magasin d'entrepôt. On donnera la préférence à des esclaves qui sont accoutumés à ce travail.
EMERSON, TOURNE & Co.
18 mars 134, Tchoupitoulas

A VENDRE—Une voiture de seconde main, très convenable pour une famille. S'adresser au No. 66, rue Ste. Anne. 18 mars

AVIS.
NORMANDIN FRERE, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'ils ont cédé leurs Salons de barbe et coiffures, à partir du 1er avril prochain, à M. Lucien Ditely, qui les dirigeait depuis deux ans.
M. Normandin remercie les personnes qui l'ont honoré de leur confiance tout le temps qu'il a tenu son établissement et sollicite la continuation de cette même confiance pour son successeur.
18 mars—3f JEAN NORMANDIN Frere.

LUCIEN DITELY a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'à partir du 1er avril prochain, les Salons de barbe et coiffures de M. Normandin Frère, encoignure Royale et Dumaine, seront tenus par lui. Par son exactitude et sa propreté, il espère maintenir la réputation qu'a toujours eue l'établissement, et mériter la confiance des personnes qui l'honoreront de leur patronage. Étant en correspondance avec la maison Normandin Frère de Paris, il aura constamment et de première main, un assortiment de frisettes, bonnets queues, bandeaux et toutes sortes de postiches, ainsi que cheveux, tresses et fournitures pour MM. les Coiffeurs.
18 mars—3f L. DITELY

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.
ENCOIGNURE DE SOU, 123, RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE.
JE reçois maintenant, directement des manufactures de New York, les articles ci-après, par les navires Orleans, Vicksburg et Oswego.
Habits et Redingottes de drap d'été, noir, brun et de fantaisie, mérinos et cachemire d'été.
Habits de travail en mérinos et différentes étoffes de fantaisie.
Pantalons en mérinos, coutil fil, gingh, etc., que je vendrai bon marché pour du comptant.
JOHN BELLOW, Jr.
P. S.—La coupe et la façon de ces habits ne peut pas être surpassée en cette ville. 12 mars

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 123.
LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur seul Commissionnaire à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des Nouveautés les plus récentes. L'attention des ... est respectueusement ... sur les suivants:
Pour Habits.
Drap rédoit noir, bronze, bleu, cap de-Maure et autres couleurs de mode.
Cachemirettes Extra de toutes couleurs.
Mérinos de toutes les nuances.
Pour Pantalons.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode.
Mérinos unis et façonnés noir et couleurs de mode.
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de modes, à dessins très variés, des dessins nouveaux, provenant principalement de ... fabriques.
Pour Gilets.
Basin anglais, blanc extra fin. Basin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et rayures de toutes les nuances.
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis.
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre.
Foulards vrai cors, dessins nouveaux;
Caleçons de toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c. Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

Marchandises nouvelles, de saison.
Bel assortiment de Barège nouveaux, Balzorines, Mousseline d'Orléans, Organdies, Batistes rayées et à carreaux, Jaconats et Cambrics.
C. M. SIMPSON, 23, Chartres, encoignure Douane, vient de recevoir de France, un grand assortiment de marchandises nouvelles, détaillées plus bas, sur lesquelles il appelle l'attention des acheteurs:—1 caisse mousselines extra fine d'Orléans; 2 caisses barèges de Paris de ...; 1 caisse Balzorine de do; 1 caisse barèges rayées do do; 1 caisse robes extrêmement riches; 3 caisses jaconat, batistes et linons, 2 caisses linon bon marché provenant d'encans; 2 do mousselines et linons do do. Toutes ces marchandises sont d'importations récentes et sont à vendre à des prix modérés. 10 mars

Chrestomathie de la Littérature Française.
PAR CASIMIR LADREYT.
SOUS ce titre on vient de publier un beau choix de morceaux en vers et en prose, de 176 des meilleurs écrivains français dans tous les genres de littérature, depuis 1500 jusqu'en 1840, avec une notice biographique, ... [illegible]
16 mars J. F. LELIEVRE, Enc. Royale & St-Anne

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS
EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet relié ... Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. V. RASPAIL.
MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 18m, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRÉ.
PRÉSENTEMENT en vente à la Librairie de
28 fév VOR. HEBERT, 149, Chartres

AU GRAND BAZAR.
VENTE AU COMPTANT.
Encoignure Royale et Orléans
ATE BARRAUD, coiffeur parfumeur, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la ville et de la campagne que voulant partir pour France, il mettra en vente lundi, le seize mars, toutes les marchandises de son magasin au grand rabais. Il prie les personnes de croire que la grande quantité de parfumerie et de autres articles, sont dernièrement reçus, le tout garanti, ce n'étant fabriqué chez lui. 16 mars

A VENDRE A L'AMIABLE. Le soussigné offre à vendre un établissement de GROCERIES, bien achalandé, situé à l'encoignure des rues St Philippe et Dauphine. Cette vente a lieu pour cause de ... Pour les conditions, s'adresser à Mr. J. FISSE, sur les lieux. 16 mars

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART—Quelques domestiques de valeur parfaitement garantis, blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison, palefrenier et cocher.
Un bon mobilier, composé de lits, armoires à glace, divans, fauteuils, meubles de salon, pendules, glaces, bibliothèque, avec une variété d'ouvrages de médecine choisis et l'Encyclopédie des gens du monde en 20 volumes, ...
Un CABRIOLET en bon état et un excellent CHEVAL. S'adresser rue Royale, No. 247. 16 mars

L. M. RICHARD, 33 rue de la Douane,
OFFRE à vendre en gros les articles reçus par les navires Mississippi et Orinoco, du Havre:
5 caisses ... Suffus, Mieg & Co, ...
2 do ... drap d'été noirs, gros verts et bleu, Nouvelle.
1 do mouchoirs batiste à ourlets et à baguettes.
1 do mousselines blanches, unies, à carreaux, brochées et brodées.
1 do rideaux en pièces, très riches.
4 do coutil fantaisie à très bas prix. 16 mars

A VENDRE par les soussignés en gros et demi gros Toile de Russie, jaconats (nouveautés).
Lasting noir pour cordonnier, coutil Silesia ... Services de table, damassé pour serviettes.
Damassé pour nappes, toile d'Irlande pur fil.
Mousseline suisse unie, gants et mitaines en fil, foulards de soie riches, ...
Mouchoirs de Batiste, etc. etc.
16 mars DAVID & CHAPIN, 22 Chartres

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Grand ..., 40 demi barils, et 34 quarts grande maquereaux No. 1, 36 quarts barils idem, 20 kegs grande maquereaux No. 1, 30 demi barils et 50 quarts maquereaux No. 2, 100 tambours morue, 5 demi dito idem, à vendre par
17 mars HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

BALAIS EN PAILLES—100 douzaines, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
17 mars 49 Commune

FROMAGE DE L'OUEST—300 caisses de première qualité, à vendre par
17 m HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

BEURRE DE L'OUEST—200 barils et 75 barils et 50 sacs pommes sèches, à vendre par
17 m HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

HARENGS—100 barils et 10 demi barils dito, à vendre par HARROD, DARLING & Co
17 m 49 Commune

HUILE D'OLIVE—125 paniers huile de Flacquet, à vendre par HARROD, DARLING & Co
17 m 49 Commune

DIVERS—4 barils Cassé; 15 caisses vin du Rhin, 1 caisse moutarde française, noir animal en poudre, 1 baril vieux cognac 1810 et 1825, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 88, rue de la Douane.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux ... gris castor et chapeaux de soie, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 88 rue de la Douane

SARDINES, PETITS POIS—80 caisses sardines à l'huile en boites et demi boites, ... à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD
17 mars—15 88 rue de la Douane

A VENDRE—143 tonneaux sel, ... arrivés par le navire Vepilia, de Liverpool, à vendre par ... & BARBER, Enc. Royale et Canal
17 mars

CAFÉ du vert de la Havane—En débarquement du brick Hope Howes, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17 m 34, Vieille Levée

CIGARES—Régalias et Milanos, différentes marques, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17 m 34, Vieille Levée

PRUNES—En paniers de 12 à la caisse et en boîtes transparentes, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17 mars 34, Vieille Levée

[illegible]